



## Guide de l'élève étranger

---

Ce guide rassemble toute l'information nécessaire pour compléter une demande d'admission comme élève étranger auprès de l'école des métiers de l'aérospatiale de Montréal (EMAM) de la Commission scolaire de Montréal (CSDM).

Voici la liste des documents originaux qui devront être présentés à la réception de l'école pour avoir un dossier d'admission complet :

- Demande d'admission complétée en ligne sur le site [srafp.com](http://srafp.com) (imprimée et signée par l'élève)
- Passeport valide;
- Certificat de naissance;
- Certificat d'acceptation du Québec (CAQ); \*
- Permis d'études valide; \*
- Permis de travail – Programme de stage \*
- Évaluation de la scolarité (un des trois documents)
  - La vérification des documents scolaires sur *La liste des documents scolaires officiels reconnus par le MEES* (annexe 5);
  - Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec;
  - La preuve de réussite du test de développement général (TDG) au Québec;
- Preuve d'assurance.

*\*Ces documents doivent être valide pour toute la durée du programme et être de niveau formation professionnelle*

### Remplir sa demande d'admission

La première étape est de vous inscrire en ligne au :

- [www.srafp.com](http://www.srafp.com)

## **Création d'un code permanent**

Afin de compléter votre demande, vous aurez besoin d'entrer un code permanent. Pour créer ce code qui vous servira temporairement jusqu'à ce que le Ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur (MEES) vous en attribue un officiellement, veuillez procéder de cette façon :

1. Prendre les trois premières lettres de votre nom de famille;
  - a. Si votre nom de famille ne contient que deux lettres, par exemple LÊ, veuillez ajouter la lettre X comme troisième lettre.
2. Ajoutez la première lettre de votre prénom;
3. Ajoutez votre date de naissance en débutant par les deux chiffres indiquant le jour de votre naissance, suivi des deux chiffres du mois. (Si vous êtes une femme, il faut ajouter le nombre 50 à votre mois de naissance);
4. Ajoutez les deux derniers chiffres de l'année de naissance;
5. Terminez en ajoutant 99.

Une seule demande à la fois peut être complétée.

Exemple :

Zakari Laachfoubi (homme), né le 26 février 1986, le code permanent temporaire est le [LAAZ26028699](#).

Sophia Perez (femme), née le 26 février 1986, le code permanent serait le [PERS26528699](#).

## **Compléter son inscription**

Une fois l'inscription sur le SRAFP complétée, vous devez informer le secrétariat à l'admission de l'EMAM.

*Courriel* : [emam.admission@csgm.qc.ca](mailto:emam.admission@csgm.qc.ca)

*Téléphone* : 514-596-2376

*Adresse* : 5300 rue Chauveau, Montréal, Québec, Canada H1N 3V7

*Heure d'ouverture* : Lundi au vendredi 7h30 à 19h30

Des frais de 250 \$ pour le traitement administratif seront exigés (à l'exception des citoyens français).

Lorsque le paiement sera réglé, une lettre d'inscription vous sera alors remise pour vous permettre de poursuivre vos démarches administratives quant à l'obtention du CAQ et des permis (études et travail). Le coût associé à votre programme sera aussi précisé sur cette lettre.

## **Coût des programmes pour l'année scolaire 2019-2020**

### Montage de structures en aérospatiale :

12 938,71 \$ (personnes âgées de moins de 20 ans)

12 550,70 \$ (personnes âgées de plus de 20 ans)

### Montage de câbles et de circuits :

13 230,45 \$ (personnes âgées de moins de 20 ans)

12 854,38 \$ (personnes âgées de plus de 20 ans)

### Montage mécanique en aérospatiale :

17 867,73 \$ (personnes âgées de moins de 20 ans)

17 396,15 \$ (personnes âgées de plus de 20 ans)

### Techniques d'usinage :

26 797,51 \$ (personnes âgées de moins de 20 ans)

26 018,35 \$ (personnes âgées de plus de 20 ans)

### Tôlerie de précision :

18 138,33 \$ (personnes âgées de moins de 20 ans)

17 630,93 \$ (personnes âgées de plus de 20 ans)

## **Particularité pour un citoyen français**

La Loi sur l'instruction publique du Québec précise qu'un ressortissant français est exempté des droits de scolarité (frais de formation), en vertu de l'entente signée entre le Québec et la France. Seuls les frais de services complémentaires et de matériel scolaire seront à déboursier pour un coût approximatif de 375 \$ à 800 \$ dépendamment du programme.

## **Compléter son dossier d'admission**

Une fois vos documents obtenus (CAQ, permis, etc.), vous pouvez vous présenter au secrétariat de l'école où des copies certifiées conformes de tous vos documents originaux seront faites.

Lorsque tous les documents à votre dossier seront présents et que les paiements seront effectués, une place pourra vous être attribuée dans un groupe, et ce, en fonction de notre capacité d'accueil.

Notez qu'il est possible que le groupe initial pour lequel nous avons traité votre demande soit complet et qu'il nous soit impossible de vous y intégrer. Dans ce cas, nous transférerons votre demande dans le groupe suivant.

### **Préalables aux programmes**

#### Programmes qui n'exigent pas de préalables spécifiques

Montage de structures en aérospatiale  
Montage mécanique en aérospatiale  
Montage de câbles et de circuits

#### Programmes qui exigent des préalables spécifiques

Techniques d'usinage : Langue d'enseignement **3053-1** Mathématiques **2102-3**  
Tôlerie de précision : Mathématiques **1101-3**

### **Entente de paiement**

Lorsque le dossier d'inscription est complet, vous devez prendre un rendez-vous pour l'entente de paiement avec le gestionnaire administratif de l'école.

Si vous êtes à l'extérieur du Québec, il est possible d'effectuer votre paiement par traite bancaire ou virement international. Pour plus d'informations à ce sujet, veuillez communiquer avec le gestionnaire administratif par courriel au [cotegen@csgm.qc.ca](mailto:cotegen@csgm.qc.ca).

Si vous êtes à proximité de l'école, vous pourrez acquitter ces frais par carte de crédit (Visa ou Mastercard), Interac, chèque certifié ou mandat poste.

Nous vous remercions d'avoir choisi l'École des métiers de l'aérospatiale de Montréal et nous vous souhaitons d'atteindre vos objectifs professionnels.

## **Test de développement général (TDG)**

\*Pour la passation du TDG, nous vous informons qu'il est possible de le faire au centre Champagnat, situé à Montréal. Il est à noter que ce test ne peut être passé qu'au Québec et qu'il n'est accepté que pour les personnes âgées de plus de 18 ans. Pour les élèves étrangers, des frais de 100 \$ sont exigibles pour passer le TDG.

### **Test de Développement Général (TDG)**

Préalable à l'admission aux programmes en formation professionnelle

La réussite du test de développement général donne la possibilité d'avoir accès aux programmes de formation professionnelle aux personnes qui n'ont pas les préalables scolaires normalement requis par ces programmes.

Selon le programme de formation professionnelle choisi, certains **préalables spécifiques** pourront cependant être complétés avant de passer le TDG, ou après, en concomitance. Une rencontre avec un conseiller des Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) du centre Champagnat permettra d'établir le parcours nécessaire.

- Le TDG comprend 100 questions avec choix de réponses
- Les 100 questions sont regroupées en sections qui sont minutées
- La durée totale de la séance est de 2 heures
- L'utilisation de la calculatrice (fournie par le centre) est permise pour la partie « résolution de problèmes »

***Le seuil de réussite est de 45% pour l'ensemble du test***

Le droit de reprise ne peut s'exercer qu'après un an suivant la date de passation du test. Dans ce cas, le test doit être repris dans son ensemble.

#### **INSCRIPTION AU TDG**

Les personnes intéressées à s'inscrire au TDG doivent se présenter aux SARCA du Centre Champagnat. Après une rencontre avec une conseillère, l'inscription se fait en personne afin de procéder à l'ouverture d'un dossier.

**Voici les coordonnées du Centre Champagnat  
Centre de formation générale aux adultes**

5017, rue Saint-Hubert  
Montréal (Québec) H2J 2X9  
[c-champagnat@csdm.qc.ca](mailto:c-champagnat@csdm.qc.ca)  
Téléphone : 514-350-8060  
Télécopieur : 514-350-8813  
Deux (2) rues à l'est du métro Laurier

Afin d'être admissible à l'un de ces programmes avec le TDG, vous devez vous inscrire aux préalables spécifiques exigés. Vous pourriez être admissible à ces programmes de formation professionnelle en présentant votre preuve d'inscription à la FAD@ (formation à distance assistée) pour ce ou ces préalables spécifiques ainsi qu'en présentant votre preuve de réussite au TDG. Afin de vous inscrire à la FAD@, vous pouvez vous informer auprès du Centre Champagnat de la CSDM. Voici également le lien sur Internet :

<http://www.csdm.qc.ca/EducationAdultes/FormationDistance.aspx>

Veillez noter que si vous faites votre admission avec un TDG, il n'est pas nécessaire de présenter une équivalence d'études du MIDI (anciennement MICC) à votre dossier d'admission.

# ÉQUIVALENCE D'ÉTUDES

Prenez note que ce document est un résumé. Pour la procédure complète, veuillez consulter le site officiel du ministère sous la rubrique « Évaluation comparative » à l'adresse suivante :

<http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/education/evaluation-comparative/depot-demande/bureau.html#montreal>

Pour déposer votre demande, vous devez l'acheminer par courrier à l'adresse suivante :

*Direction du courrier, de l'encaissement et de l'évaluation comparative  
Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion  
285, rue Notre-Dame Ouest, 4e étage  
Montréal (Québec) H2Y 1T8*

- Les frais de 113 \$ CA sont pour l'ouverture et le traitement de votre dossier
- Prévoir un délai d'attente de 12 à 14 mois

Vous pouvez faire votre paiement par carte de crédit (*Visa, Mastercard ou American Express*), par carte de débit ou par chèque visé, mandat poste ou mandat bancaire fait à l'ordre du ministre des Finances du Québec. **Aucun remboursement ne sera effectué.**

Assurez-vous de joindre (**aucune photocopie**) :

- Un document d'identité officiel (original ou certifié conforme) correspondant au nom qui figure sur les documents scolaires que vous présentez, tels que : certificat de naissance, certificat de sélection du Québec, passeport, carte de citoyenneté, visa ou carte de résidence permanente.
- Les **originaux** des diplômes et des relevés de notes ou des copies de ces documents certifiés conformes par l'établissement d'enseignement fréquenté ou par des autorités gouvernementales responsables de la formation reçue.
- Les traductions de vos documents scolaires effectuées ou vérifiées par un **traducteur membre de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec** ([www.OTTIAQ.org](http://www.OTTIAQ.org)), si rédigés dans une autre langue que le français ou l'anglais.

Le formulaire de demande d'évaluation comparative complété et signé par le demandeur.

## **Permis de travail – Programme de stage (gratuit)**

Pour faire une demande de permis de travail – Programme de stage, voici les liens utiles :

<http://www.cic.gc.ca/francais/information/demandes/emploi-etudiants.asp>

<http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/trousses/form/IMM5583F.PDF>

Le formulaire à compléter est : IMM 5710 :

<http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/trousses/form/imm5710F.pdf>

Autres informations :

<http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/publications/fr/etudes/Brochure-Etudier-Formation.pdf>

Si vous étudiez ou avez réussi un programme de formation professionnelle menant à un DEP ou à une ASP d'une durée de 900 heures ou plus et que vous envisagez prolonger votre séjour au Québec dans la perspective d'y vivre de manière permanente, vous pourriez être admissible au dépôt sur place d'une demande de Certificat de sélection du Québec (CSQ) menant à la résidence permanente. Plusieurs critères seront examinés, dont votre connaissance du français.

<http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/etudiants/demeurer-quebec/demande-csq/etudiants-quebec/lieu-moment-depot.html>

## **Programme d'assurance-accident aux élèves**

La CSDM s'engage à assurer un environnement sécuritaire en milieu scolaire en informant les parents de leur responsabilité à l'égard du programme d'assurance-accident aux élèves. Par conséquent et afin de couvrir les besoins des élèves de la CSDM durant l'année scolaire 2018-2019 en matière d'assurance-accident aux élèves, le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières de la CSDM vous propose de vous référer aux compagnies d'assurances suivantes : *La Capitale*

Compagnie d'assurances : **La Capitale**

Téléphone : 1 – 866 612.3473

<http://www.lacapitale.com/fr/particuliers/assurances/assurance-accident/accimum>



## Sites Internet

De plus, nous vous invitons à visiter les sites internet suivants :

[www.tacarrierecolle.ca](http://www.tacarrierecolle.ca), site réalisé par *Jobboom* en collaboration avec l'École des métiers de l'aérospatiale de Montréal

<http://www.formationeda.com/formationeda.php>, éducation aux adultes

[www.cic.gc.ca](http://www.cic.gc.ca), immigration Canada

[www.immigration-quebec.gouv.qc.ca](http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca), immigration Québec

<http://csdm.ca/formation-professionnelle/services/reconnaissance-des-acquis-et-des-competences/>, Reconnaissance des acquis

[www.clicfp.qc.ca](http://www.clicfp.qc.ca), informations sur les métiers et la formation professionnelle

[www.afe.gouv.qc.ca](http://www.afe.gouv.qc.ca), aide financière aux études

[www.toutpoureussir.com](http://www.toutpoureussir.com), information sur les métiers en formation professionnelle

[www.inforoutefpt.com](http://www.inforoutefpt.com), information scolaire et professionnelle

[www.csdm.qc.ca/sarca](http://www.csdm.qc.ca/sarca), service d'accueil, d'accompagnement et de références de la Commission scolaire de Montréal

[www.cra-arc.gc.ca/tx/nnrstdnts/ndvdlstdnts-fra.html](http://www.cra-arc.gc.ca/tx/nnrstdnts/ndvdlstdnts-fra.html), Agence du revenu du Canada

<http://montreal.kijiji.ca/f-immobilier-chambres-a-louer-colocs-W0QQCatIdZ36>, chambres à louer

<http://montreal.kijiji.ca/f-immobilier-appartements-condos-W0QQCatIdZ37>, appartements à louer

CEGEP Rosemont : résidence pour élèves  
514-376-1620

2019-06-01